

Le Télégramme

Le Pays des Abers vote les subventions et des aides aux pratiques agro-écologiques

T Article réservé aux abonnés

Le 28 juin 2024 à 10h45

Réunis jeudi en conseil communautaire, les élus du Pays des Abers ont voté l'attribution des subventions et participations aux organismes locaux. Il a aussi été décidé d'aider les pratiques agro-écologiques.



Jean-François Treguer, président (deuxième à partir de la gauche, au premier rang), avec les vice-présidents du Pays des Abers. Quasiment tous ont été amenés à intervenir, du fait de sujets nombreux et variés.

Le [conseil de communauté du Pays des Abers](#) s'est réuni jeudi 27 juin 2024 à Plabennec. « Depuis la dernière séance du conseil, le contexte politique en France a fortement évolué. Pour autant, nous devons poursuivre notre action publique locale. À cette heure, nous avons un peu l'impression d'être seuls sur le pont pour répondre aux besoins de la population et du territoire », a déclaré en préambule Jean-François Treguer, président.

À l'ordre du jour figuraient les participations et subventions. Quinze organismes sont bénéficiaires d'une participation pour un montant total de 1 015 712 €, parmi lesquels le Spaal (pôle aquatique de Lesneven) qui reçoit 608 129 € et le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (64 215 €). Seize associations ont fait une demande de subvention au titre de l'animation et de la promotion du territoire. Deux d'entre elles ont reçu un avis défavorable. Le montant total accordé s'élève à 19 400 €.

La communauté de communes mène des actions de restauration des milieux aquatiques et de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants qui composent son territoire. Dans ce but, elle met en place des aides financières aux pratiques agro-écologiques sur des zones d'actions prioritaires. Ceci se traduit par des mesures d'accompagnement favorisant l'abaissement des intrants. Trois orientations techniques sont proposées : le financement du désherbage mécanique dans les parcelles de maïs, le financement de l'implantation d'une dérobée sous couvert de maïs et le versement d'une aide pour les surfaces en herbes. Ainsi, par exemple, une aide de 40 € par hectare et par passage pour le désherbage mécanique des cultures a été votée, qui correspond à une prise en charge par la collectivité de 80 % d'un coût HT estimé à 50 € par passage et par hectare.

Les travaux de la déchèterie de Lannilis devraient démarrer en novembre, tandis que ceux du centre technique communautaire de Bourg-Blanc se poursuivent pour un achèvement prévu en juillet 2025.

Une mission évangélique des gens du voyage s'est installée illégalement au Drennec, sur un terrain de quatre hectares, le terrain proposé dans la zone de Penhoat, à Plabennec, ne leur convenant pas. Un travail est lancé sur un protocole de gestion de crise relatif à ce « sujet difficile et complexe, pour ne pas dire ingérable », informe Jean-François Treguer.